

CONSIGNES D'UTILISATION DE LA CAISSE

RAPPELS

1. Pièce maîtresse de la comptabilité et justifie les recettes
2. Les prélèvements personnels nécessaires pour vivre doivent être indiqués régulièrement dans la colonne « prélèvements personnels ».
3. Les recettes supérieures à 76 Euros pour un même article doivent être individualisées sur le détail journalier des ventes
4. Détaxe de la TVA au delà de 175 Euros TTC pour un même Touriste, pour une même journée, si le commerçant obtient le document prouvant l'exportation.

DETAIL JOURNALIER DES VENTES OU BROUILLARDS DE CAISSE

- L'utilisation d'une caisse enregistreuse peut épargner la tenue de ce brouillard, Celui-ci doit détailler toutes les ventes, et préparer les ventilations de recettes journalières par taux de TVA (remises, ristournes, réductions sur ventes éventuellement).
- Il y a lieu de conserver tous les éléments probants, vis à vis de l'administration fiscale : calculs de pourcentage aux vendeurs, étiquettes ou fiches de prestations, etc ...
- Pour les prestations de services, une note numérotée chronologiquement doit être établie et le double conservé au delà de 15 Euros par prestation.

RECAPITULATIF JOURNALIER

- Ventilation des recettes : taux de TVA, types d'articles, quantités...
- Mode de règlement des clients.
- Contrôle des espèces en caisse : le solde doit être **tiré chaque jour** et rapproché des existants.
- Détail de sorties espèces
Dépôt d'espèces : il est nécessaire d'effectuer un dépôt en fin de mois pour limiter ce solde.
- Autres dépenses :
Les règlements à des fournisseurs ou autres commerçants, sont interdits en espèces au-delà de 1100 Euros.
Il y a lieu de limiter les règlements en espèces.
- Au delà de 3000 Euros, les transactions vis à vis de particuliers, artisans et professions libérales, ne peuvent être réglées en espèces : Amende de 15 000 Euros.

JUSTIFICATIFS

- Les factures, bons, etc ... , doivent être annexés à cette feuille.

MODELE BROUILLARD

Il doit préparer la ventilation des recettes suivant le type de commerce.

Pour un commerce TABAC – JOURNAUX – BOULANGERIE, ce détail sera difficile à établir.

Par contre, pour les autres commerces de ventes d'objets plus divers, il y a possibilité de tenir un détail (ex: commerce de vêtements).

CONSIGNES D'ENREGISTREMENT Journal de caisse

A – Pièces justificatives des opérations

Recettes

- Bandes de caisse enregistreuse conservées en entier
- Détail journalier des recettes (brouillard); pour les articles d'une valeur unitaire supérieure à 76 Euros, il est nécessaire de les individualiser; les articles exonérés de TVA sont comptabilisés à part.
- Apports personnels justifiés quant à l'origine.

Dépenses

- Factures ou notes payée en espèces (maximum 1100 Euros) doivent comporter la date, l'identification du fournisseur et de l'entreprise, date de paiement.
Dans le cas de notes de restaurant, noms des participants ou bénéficiaires.
- Bordereau de versement de banque ou CCP
- Acomptes et avances au personnel : reçu signé du salarié
- Retraits de l'exploitant : justificatif ou décharge si caisse tenue par du personnel

B- Enregistrement des opérations par ordre chronologiquement

Recettes

- Ventilation des recettes en type de ventes ou taux de TVA
- Ventilation par mode de règlement (espèces, chèques, cartes de crédit, autres moyens de paiement)
- Encaissement des clients facturés avec identification
- Apports personnels (justificatifs)
- Virements internes
- Autres opérations

Dépenses

- Versement en banque ou CCP
- Règlement fournisseurs (passé sur journal achats)
- Retrait personnel
- Autres opérations

C- Circulation et classement interne des documents

Recettes

Tous les documents complémentaires de justification des recettes doivent être conservés (tickets, étiquettes, facturettes, etc...)

Dépenses

Pièces justificatives classées par ordre chronologique même mensuellement (une enveloppe par mois, par exemple)

D-Dépenses au niveau de la caisse

- Laisser un fonds de caisse identique de jour en jour (le dépôt en banque correspond à la recette espèces moins les retraits ou règlements espèces)
- En fin de journée, inventorier les éléments liquides en caisse et les rapprocher du montant du solde du livre de caisse
- Pour les recettes par chèques et cartes de crédit : demander les cartes d'identité pour les clients non connus (points à vérifier : photo, timbre sec pour photo, taille, souvent pour signature dans le cas chèquiers volés les hommes reproduisent fidèlement le nom inscrit sur le chèque)
- 1 seule personne doit avoir la clé de la caisse : dans le cas de transmission, un inventaire doit être fait.
- Le détecteur de faux billets paraît un investissement modeste conseillé
- Pour éviter les trop nombreuses petites sorties de caisse pour petits frais, penser aux avances permanentes.